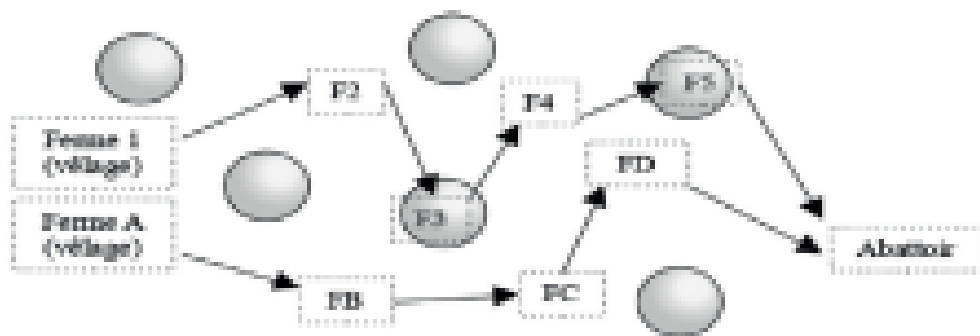


Devoir de vigilance et déforestation en Amazonie

31 octobre 2024

Mis en ligne en octobre 2024, un article de P.-L. Choquet (IRD) analyse les actions en justice d'une coalition d'ONG françaises et brésiliennes à l'encontre du groupe Casino. À la fin des années 2010, une filiale basée au Brésil, GPA, aurait commercialisé de la viande de bœuf issue de régions touchées par la déforestation illégale (illustration).

Représentation de la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement



Flèche = Transaction de bœuf entre deux fermes. Rond jaune = Polygone de déforestation illégale. Ici, la chaîne ABCD est intégrée, mais pas la chaîne 12345 : des feux ont été détectés sur les parcelles des fermes 3 et 5.

Source : *Droit et société* ; crédits : Pierre-Louis Choquet.

La société mère est accusée de manquement au devoir de vigilance et de prévention, dans le cadre d'un procès en cours. L'article détaille les activités menées pour présenter des preuves au juge : rapprochement des images satellitaires de déforestation et des données sur le mouvement du bœuf, investigations sur place, témoignage des peuples autochtones etc. Il souligne aussi le décalage entre la temporalité du droit et celle des affaires économiques, puisque les reproches portent sur des faits anciens, tandis que le groupe Casino, en difficulté, a annoncé en 2023 sa décision de céder la filiale.

Source : [Droit et société](#)